

Pour les élèves de CE2-CM1-CM2

# L'ÉTUDE DU SOIR

FAIRE SES DEVOIRS,  
SE CONCENTRER, APPRENDRE À  
TRAVAILLER AVEC MÉTHODE  
DANS L'ÉTABLISSEMENT



## DANS UNE SALLE DE CLASSE

La concentration à l'école et  
**la sérénité** à la maison.



## 6 à 8 ÉLÈVES PAR GROUPE

**Un soutien individualisé** et  
une émulation collective.



## TRAVAILLER AVEC MÉTHODE

S'organiser, devenir autonome,  
prendre de **bonnes habitudes**  
**pour réussir.**



## ENCADRÉ PAR UN TUTEUR

**Pédagogue, bienveillant et**  
**dynamique, un étudiant** issu des  
meilleures formations.

*(Nous ne pouvons pas garantir que votre  
enfant aura toujours le même tuteur).*



## UN SMS BILAN

Après chaque séance vous  
recevez un **SMS bilan**  
**récapitulatif.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- A partir du **mardi 05 septembre 2023**  
au sein de l'établissement
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- De 16h30 à 17h30

## TARIFS PAR SEMAINE

Chaque séance est facturée **6€**

*Paiement par prélèvement SEPA, au début de  
chaque période d'engagement (correspondant  
à la durée entre deux vacances scolaires)*



## DES QUESTIONS

☎ 01 76 40 13 52

✉ [albert@alphaeducation.fr](mailto:albert@alphaeducation.fr)

INSCRIPTION SUR LE SITE



[www.alphaeducation.fr](http://www.alphaeducation.fr)

# L'ÉTUDE DU SOIR



Les questions les plus courantes  
que vous vous posez sûrement!

## Comment s'inscrire?

Pour vous inscrire, rendez-vous sur [www.alphaeducation.fr](http://www.alphaeducation.fr), cliquez sur « Inscrivez votre enfant » en haut à droite de votre écran puis laissez-vous guider. Il est possible de s'inscrire à tout moment durant l'année.

## Quel est mon interlocuteur à l'étude Alpha ?

Votre interlocuteur est Albert, que vous pouvez joindre :

- Par mail, [albert@alphaeducation.fr](mailto:albert@alphaeducation.fr)
- Par téléphone au 01 76 40 13 52, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
- Par discussion instantanée sur le site [www.alphaeducation.fr](http://www.alphaeducation.fr)

Il s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes vos questions.

## Qui est le coordinateur de l'étude ?

Le coordinateur est le référent de l'Étude Alpha dans l'établissement. Il est présent à l'ensemble des séances et veille au bon déroulement de l'étude. Il aide les tuteurs à travailler dans le calme et la concentration et s'assure qu'ils appliquent les bonnes méthodes. Il est également le lien entre l'équipe pédagogique de l'établissement et le tuteur. Il est à votre disposition si vous souhaitez le rencontrer durant l'étude.

## Qui sont les tuteurs? Comment sont-ils recrutés?

Les tuteurs sont le plus souvent des étudiants sinon des personnes sélectionnées et compétentes : des AESH, des retraités etc. Nous les sélectionnons sur dossier puis leur faisons passer des tests en maths et français au minimum, ainsi que des jeux de rôle afin de déterminer leurs qualités pédagogiques. Ils participent ensuite à une formation et sont testés pour s'assurer de leur compréhension et de l'assimilation des notions. Tous les tuteurs fournissent leur extrait de casier judiciaire vierge.

Si nous essayons d'avoir au maximum le même tuteur pour votre enfant, nous ne pouvons le garantir sur une longue durée. Il pourra arriver que celui-ci change au fur et à mesure de l'année.

## Comment faire un retour sur la séance?

Chaque soir, suite au bilan envoyé par Email, vous avez la possibilité de noter le tuteur. C'est une bonne indication de la qualité de son travail. Pour l'étude Alpha, c'est un bon moyen de vérifier que vos enfants progressent et de connaître votre niveau de satisfaction.

Cette notation est également très utile pour traiter un éventuel problème au plus vite. Il ne faut pas non plus hésiter à signaler ce qui se passe bien pour que le tuteur pérennise ses bonnes pratiques!

Cette notation, ainsi que les bilans des tuteurs, sont contrôlés quotidiennement.

# L'ÉTUDE DU SOIR



## Comment mon enfant trouve-t-il sa salle d'étude?

L'accueil et la surveillance des élèves par les tuteurs et le coordinateur sont effectives dès 16h30 dans la cour de récréation. A la sonnerie de 16h40, chaque tuteur emmène ensuite son groupe dans la classe qui lui est dédiée.

## Quelles affaires mon enfant doit-il apporter à l'étude?

Prévoir ses affaires et bien noter ses devoirs dans son agenda sont deux éléments clés de l'organisation. Ainsi, pour travailler dans les meilleures conditions possibles, l'élève devra se munir de son agenda qu'il aura pris bien soin de remplir en classe, ainsi que de son matériel de travail habituel. De même, en plus de ses affaires pour la journée, il doit prévoir le nécessaire s'il souhaite faire quelque chose de spécifique à l'étude (préparer une évaluation, reprendre une notion...)

## Mon enfant doit travailler sur un ordinateur / aller au CDI / travailler en groupe ... comment faire?

L'émulation collective encadrée est très positive. Ainsi, lorsque plusieurs élèves travaillent sur le même exercice ou la même évaluation, le tuteur organise le groupe pour cela de manière à ce que cela soit productif et que les élèves en tirent parti. En revanche, sauf autorisation de l'établissement, l'élève ne peut pas travailler sur un ordinateur. De même, pour des raisons de sécurité et d'accompagnement, les élèves ne sont pas autorisés à se rendre au CDI durant les séances.

## Quelle est la période d'engagement ?

Vous vous engagez par période scolaire, soit l'intervalle entre deux vacances. L'engagement est reconduit automatiquement pour la période suivante, sauf avis contraire de votre part à notifier avant la reprise par email à [albert@alphaeducation.fr](mailto:albert@alphaeducation.fr)

## Facturation et absences ?

En cas d'absence, la séance sera facturée car le tuteur est tout de même présent et assure la séance. Toutefois, cette séance ne sera pas perdue, car vous pouvez vous rendre dans la plate-forme pour la reprogrammer à une autre date : [https://www.alphaeducation.fr/users/sign\\_in](https://www.alphaeducation.fr/users/sign_in) dans la limite de la période en cours. Après ce délai les séances sont perdues.

En cas de voyage scolaire, de journée pédagogique ou autre fermeture de l'établissement, la séance n'est pas organisée et n'est donc pas facturée.

Les absences pour cause de maladie sont remboursées uniquement à condition d'être justifiées par un certificat médical. Un délai de carence d'une journée est appliqué même justifié par un certificat médical.

Par exemple, pour une absence de deux jours, seule une journée d'étude sera déduite.